

Pêche illégale en Guinée: poisson volé, vies volées

En Juillet 2005, en Guinée, Baillo Seck, inspecteur des pêches, perdait la vie lors d'une sortie visant à arrêter un bateau pêchant illégalement. Quelques mois plus tôt, c'était tout l'équipage d'une pirogue artisanale qui coulait lors d'une telle rencontre. Des quatre membres d'équipage, un seul pêcheur, Almany Camara, a survécu, après être resté trois jours dans l'eau, s'agrippant à quelques débris en espérant les secours. La pêche illégale en Guinée vole non seulement le poisson des Guinéens mais aussi leurs vies.

La Guinée possède de riches ressources halieutiques: crevettes, céphalopodes, poissons pélagiques. Comme le proverbial effet du pot de miel sur les abeilles, ces ressources attirent toutes sortes de bateaux de pêche, incluant ceux qui pratiquent la pêche Illégale, Non déclarée, Non réglementée. En 2001, un rapport de Greenpeace sur des observations en mer faites dans la ZEE guinéenne a montré que 34 des 92 bateaux observés (36%) pêchaient illégalement, la plupart dans la zone officiellement réservée à la pêche artisanale, qui leur est interdite.

Ces activités illégales, en particulier par des chalutiers coréens qui pêchent les otholites ont été dénoncées depuis plusieurs années, particulièrement par les pêcheurs artisans guinéens. Issiaga Daffé, Président de l'organisation nationale guinéenne de pêcheurs artisans UNPAG, expliquait: *«les incursions illégales de chalutiers dans la zone côtière guinéenne sont les pratiques les plus destructrices pour nos ressources et pour nos communautés de pêcheurs. Ces incursions ont pour résultat non seulement la dégradation de nos côtes; mais aussi, particulièrement lorsqu'elles se passent de nuit, les collisions avec les pirogues artisanales, amenant des pertes de matériel ainsi que des pêcheurs blessés»*. Quelques uns des pêcheurs, qui ont essayé de discuter avec les équipages de ces bateaux illégaux, ont parfois été accueillis par des armes à feu ou même de l'eau bouillante jetée sur les pirogues.

En Mai 2005, une visite sur le terrain a été organisée conjointement par deux ONG européennes, EJF et CAPE, en collaboration avec l'association guinéenne ADEPEG – CPA. Plusieurs ports et base de surveillance ont été visités le long de la côte guinéenne, mettant en évidence l'étendue de la pêche illégale et la nécessité urgente de soutenir les programmes de surveillance.

En dépit du manque de moyens, un total de 19 bateaux avait été arrêté durant les premiers six mois de 2005 par les autorités guinéennes. Huit d'entre eux pêchaient sans licence, quatre pêchaient dans la zone de pêche réservée aux artisans et six utilisaient des engins de pêche prohibés. Un examen attentif de l'enregistrement et des propriétaires de ces bateaux montre que beaucoup avaient une longue histoire de pêche illégale dans les eaux guinéennes, et étaient bien connus des services de surveillance.

Des changements de noms et de pavillon sont monnaie courante pour les adeptes de la pêche illégale et certains bateaux ont même une double identité – utilisant un nom ou un

pavillon lorsqu'ils pêchent en Guinée et un autre nom lorsqu'ils arrivent au port de débarquement.

Un rapport de juillet 2005, produit par l'organisation MRAG, basée à Londres, estime que la valeur du «poisson volé» dans les eaux guinéennes, pour la période 2003 – 2004, est aux alentours de 110 millions de dollars US.

Tonnage de complaisance

Si les activités de pêche illégale sont celles dont les dommages immédiats sont les plus visibles, elles ne sont pas les seules. Jusqu'à il y a peu, la fraude était importante aussi concernant les débarquements obligatoires. Mamayawa Sandouno, Inspectrice Générale du Ministère de la Pêche de Guinée, explique: *«les bateaux pêchant dans la zone guinéenne doivent débarquer une partie de leurs prises au pro-rata de leur tonnage (exprimé en TJB). Mais, jusqu'à récemment, les tonnages de référence utilisés étaient appelés «TJB consensuels». Ces tonnages consensuels ne reflétaient pas le tonnage réel du bateau. Pour faire face à ce problème, l'administration guinéenne a obtenu une information auprès du registre Lloyds concernant le tonnage réel de ces bateaux, et utilise maintenant ces TJB réels pour calculer les débarquements obligatoires. Depuis que ces changements ont été introduits, la conséquence a été une augmentation des volumes débarqués de 30 à 40 %».*

Un autre aspect des activités de pêche en Guinée qui mène à une sous déclaration ou non déclaration des captures sont les activités des *«bateaux collecteurs»*. Ces bateaux collectent les prises accessoires des bateaux industriels et les amènent près des côtes où les pirogues artisanales les récupèrent et les débarquent à terre. L'origine de ces prises accessoires est inconnue, et on soupçonne que ces bateaux collecteurs sont un moyen de blanchir des captures de bateaux pêchant illégalement.

La surveillance participative: une histoire à succès....

Etant donné l'échelle des activités de pêche illégale dans la zone normalement réservée aux pêcheurs artisans (12 miles nautiques et jusqu'à 20 m de fond), les autorités guinéennes, avec l'appui du SFLP (Programme Pêche pour des moyens d'existence durable) initiait, en 2000, un projet pilote de deux ans pour la surveillance participative. A travers ce projet pilote, les pêcheurs artisans rapportaient aux inspecteurs du CNSP (*Centre National de Surveillance des Pêches*) des informations en temps réel à partir de leurs observations en mer.

Suivant les rapports locaux, à la fin du projet pilote, les incursions de chalutiers dans la zone artisanale avaient diminué de 60%. Et cela, alors même que le système avait un rayon d'action limité: il ne pouvait être appliqué que dans les zones où existaient des bases de surveillance, étant donné que l'intervention des bateaux de patrouille était nécessaire pour l'arrestation des bateaux pêchant illégalement, et une certaine infrastructure était nécessaire pour la formation des pêcheurs. Mais le succès de cette méthode participative était dû, notamment, au fait que les bateaux pêchant illégalement

ne sont pas aussi soupçonneux vis-à-vis des pirogues qu'ils ne le sont des bateaux officiels de surveillance.

...une réalité choquante

En dépit de son succès, le soutien financier des organisations étrangères a stoppé en 2003. Les impacts n'ont pas été longs à se faire sentir: les activités de surveillance participative ont fortement diminué, et l'équipement n'est plus fonctionnel. Lors de la visite sur le terrain, l'équipe EJJ/CAPE a observé, par exemple, que la base de surveillance de Kamsar, au nord de la Guinée, à la frontière de la Guinée Bissau, est localisée à plusieurs kilomètres de la mer, ce qui pose problème quand une intervention d'urgence en mer est nécessaire. Lors de la visite, près de deux heures furent nécessaires pour amener le bateau de surveillance à la plage. Au moment de la visite, il n'y avait aucun moyen de communication à bord du bateau de surveillance. Les pêcheurs n'ont actuellement plus de radios pour pouvoir informer le bateau de patrouille ou la station de surveillance des infractions qui se déroulent sous leurs yeux.

Dans une autre base de surveillance visitée, à Bongolon, le bateau de surveillance est en mauvais état, et les moteurs sont en panne. Les pièces détachées sont difficiles à obtenir, ainsi que l'essence. La pompe à essence la plus proche est à 20 km. L'équipement de communication a été endommagé par l'eau de mer et la base ne possède pas de radar fonctionnel, et ne peut pas réagir rapidement à une information reçue concernant une infraction.

En conclusion

Comme beaucoup de projets de développement dans les pays du Sud, le projet de surveillance en Guinée n'a pas mis suffisamment l'accent sur les besoins à long terme en termes de formation, ainsi que sur les besoins de réparation et d'entretien des équipements.

De façon générale, la plupart des agences de financement et des gouvernements investissent dans de coûteux équipements de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS). En dépit de ces investissements, dans de nombreux pays en développement, la situation n'a pas notablement évolué de manière favorable, et, dans certains cas, s'est même détérioré.

Reconnaissant l'importance de ces équipements MCS, il serait cependant important de mieux prendre en compte le fait que l'efficacité de ces systèmes repose entièrement sur des compétences humaines. Le système est inefficace si les personnes en charge de sa mise en œuvre ne sont pas suffisamment formées. De la même manière, la rémunération des personnes en charge du SCS devraient être proportionnelle à la difficulté de la tâche, notamment pour les rendre moins vulnérables à la corruption existant au sein des administrations, particulièrement dans un secteur où les enjeux économiques sont énormes.

Cet article est de Béatrice Gorez, Coalition pour des Accords de Pêche Équitables (cffa.cape@tiscali.be) et H  l  ne Bours, Environmental Justice Foundation (helene.bours@ejfoundation.org)